

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 AOUT 2021

POINT SUR LA RENTREE AU GROUPE SCOLAIRE LOUIS-PERGAUD

Concernant la crise sanitaire, le Département de la Haute-Loire est classé en niveau jaune (2/4) pour cette rentrée scolaire. En conséquence, le protocole sanitaire applicable au sein du groupe scolaire Louis-Pergaud induit notamment le non-brassage des classes entre elles, le port du masque obligatoire en intérieur, la désinfection régulière des surfaces ainsi que l'aération des locaux à intervalles réguliers, et la fermeture de classe dès le premier cas de Covid.

Durant l'été, plusieurs travaux ont été réalisés au sein du groupe scolaire Louis-Pergaud :

- > Apport de sable dans la cour de l'école maternelle ;
- > Démoussage de la toiture du préau de l'école maternelle au nettoyeur haute pression ;
- > Peinture des structures de jeux de l'école maternelle et peinture différenciée des bordures ;
- > Pose d'un film opacifiant sur les fenêtres de la classe de CM1/CM2 à l'école élémentaire ;
- > Pose d'une étagère dans la classe de TPS/PS en maternelle ;
- > Renforcement de l'isolation phonique entre la classe TPS/PS et la salle de sieste ;
- > Création d'un jeu de type « twister » dans la cour de l'école élémentaire ;
- > Reprise des grillages dans la cour de l'école élémentaire (notamment aux abords des cages de football) ;
- > Arrosage du carré potager planté par les écoliers rue du Théron.

D'autre part, la commune de Cussac-sur-Loire a été retenue dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, lancé dans le cadre du plan de relance du ministère de l'Education nationale. A ce titre, d'importants investissements vont être réalisés pour renforcer l'équipement numérique du groupe scolaire :

- > dix ordinateurs portables (pour installer une deuxième classe numérique mobile) ;
- > trois vidéoprojecteurs interactifs qui seront installés dans chacune des classes de l'école élémentaire et qui permettront d'affecter les anciens vidéoprojecteurs à l'école maternelle ;
- > trois visualiseuses de documents ;
- > plusieurs logiciels et applications pour les vidéoprojecteurs, les tablettes et les ordinateurs portables.

Au total, plus de 12000 euros seront investis, financés à 62% par des crédits d'Etat (70% pour l'acquisition de matériel et 29% pour l'acquisition de logiciels et applications). Ce matériel neuf sera installé dans le courant de l'automne.

GROUPE SCOLAIRE LOUIS-PERGAUD : RECRUTEMENT D'UN AGENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Afin d'assurer un renfort au sein du groupe scolaire Louis-Pergaud pour faire face à la crise sanitaire, le conseil municipal a décidé de procéder au recrutement temporaire d'un agent dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences. Ce contrat est signé à compter du jeudi 2 septembre 2021 pour une durée de neuf mois, à hauteur de 20 heures par semaine. Ce dispositif permet une prise en charge financière par l'Etat à hauteur de 80% et est conditionné à la mise en place d'un plan de formation pour l'agent. Madame Karine Arzac, déjà présente au sein du groupe scolaire Louis-Pergaud au cours de l'année scolaire 2020/2021 sous la forme d'un contrat d'apprentissage, a été recrutée pour occuper ce poste.

ACQUISITION D'UNE MAISON AU BOURG DE CUSSAC-SUR-LOIRE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une maison située sur la parcelle B1929 (au n°1 chemin de la Croix, dans le bourg de Cussac-sur-Loire), est en vente depuis plusieurs mois. Cette maison s'étire sur deux niveaux de 50 m² : un rez-de-chaussée à usage de remise donnant place de l'Eglise et un étage aménagé en logement donnant de quasi plain-pied sur le chemin de la Croix. Le rez-de-chaussée est également équipé d'un four maçonné. Suite à deux visites réalisées par des représentants de la municipalité, dont la dernière en date du mercredi 28 juillet, l'opportunité de se porter acquéreur est débattue en conseil municipal. Les élus envisagent de créer un logement avec deux chambres à l'étage et de créer une salle communale à destination des habitants du bourg au rez-de-chaussée. Le conseil municipal se prononce à la majorité pour faire une proposition d'achat à un montant qui sera communiqué une fois la transaction menée à son terme.

CONTRAT DE LOCATION DE DEUX PHOTOCOPIEURS

Dans une démarche de maîtrise de ses coûts de fonctionnement, la mairie de Cussac-sur-Loire a lancé la renégociation successive de plusieurs de ses contrats (fourniture de gaz, maintenance des extincteurs...). Dans ce contexte, le contrat de location de deux photocopieurs (un en mairie et l'autre à l'école Louis-Pergaud) a été renégocié avant qu'il n'arrive à termes. Le nouveau contrat, prévoyant la location d'un photocopieur neuf pour la mairie et de l'actuel photocopieur de la mairie pour l'école, a été signé avec l'entreprise C Pro, déjà prestataire pour la collectivité depuis 2018. Les nouveaux termes du contrat permettent de dégager une économie annuelle d'un peu plus de 700 euros pour le même volume d'impression.

POINT SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE DE MALPAS

Les travaux en cours dans la salle située au rez-de-chaussée de la maison d'Assemblée de Malpas se terminent. Le carrelage a été posé et les joints ont été réalisés par les élus de la commission des équipements communaux. L'isolation du plafond a été posée par les employés communaux. Seul un placard mural doit encore être créé avant de pouvoir rouvrir la salle au public.

INAUGURATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES FAÇADES DE L'ÉGLISE SAINT-SULPICE

Les travaux de restauration des façades de l'église Saint-Sulpice seront inaugurés à l'occasion des journées européennes du patrimoine, le samedi 18 septembre à 10h30.

RESSOURCES HUMAINES : CREATION DE QUATRE POSTES D'AGENT DE MAITRISE

Quatre agents de la commune de Cussac-sur-Loire, actuellement employés au grade d'adjoint technique deuxième classe (catégorie C) sont éligibles, du fait de leur ancienneté dans le poste, à une promotion interne pour un avancement au grade d'agent de maîtrise. Le maire expose au conseil municipal les enjeux liés à cette décision. Le conseil municipal décide de créer quatre emplois d'agent de maîtrise à la date du 1^{er} septembre 2021 (après accomplissement des mesures de publicité) et de modifier le tableau des effectifs en conséquence, après avis du comité technique du centre de gestion de la fonction publique en date du 28 septembre 2021.

CONVENTION PASSEE AVEC LA DIR MASSIF-CENTRAL

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée des Baraques, le maire est autorisé à signer avec la DIR Massif-Central la convention cadrant les conditions d'intervention de chaque partie prenante.

MOTION DE SOUTIEN AUX COMMUNES FORESTIERES DE FRANCE

La fédération nationale des communes forestières a pris une motion d'opposition au projet de nouveau schéma de financement de l'Office National des Forêts. Considérant que ce plan prévoit le prélèvement de 7,5 millions d'euros supplémentaires sur le budget des collectivités territoriales en 2023 et 10 millions d'euros en 2024 et qu'il est assorti, parallèlement, d'un projet de 500 suppressions de poste au sein de l'ONF, la commune de Cussac-sur-Loire adopte également la motion votée par la fédération nationale des communes forestières.

DROIT DE PREEMPTION

Le conseil municipal n'exercera pas son droit de préemption sur la parcelle AC135 (chemin de La Pinède), sur la parcelle B513 (rue des Deux-Moulins au bourg) et B2788/B2789/B2790/B2793 (rue des Frênes).

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 7 octobre 2021 à 19h30 en mairie.